



Hébergement d'un parent âgé

Par **lydia Dumont**, le **23/03/2009** à **09:44**

Ma mère âgée de 90 ans actuellement est hébergée à notre domicile depuis 1975. Sans ressource, elle a bénéficié d'une prise en charge totale de notre part (mon mari et moi-même) jusqu'à ce qu'elle obtienne le minimum vieillesse.

Sa retraite ne lui permet pas d'être autonome financièrement; elle ne lui permet pas non plus d'envisager la prise en charge par une maison de retraite.

J'ai un frère qui ne s'est jamais occupé d'elle, simplement il l'a reçoit 15 jours une fois tous les 2 ans à peu près pour des vacances chez lui.

Cette prise en charge étant de plus en plus lourde, comment exiger de mon frère qu'il garde sa mère à son domicile 6 mois de l'année en temps partagé avec nous. Il est marié, salarié, son épouse ne travaille pas, et habite un pavillon spacieux et confortable.

Merci pour votre réponse.